## DONVAL SERVICES FUNERAIRES

ZA DE KERMARIA

29120 PONT L'ABBE FRANCE

Tel: 02.98.10.81.82 Fax: 02.98.10.81.68 SARL au capital de 1000 EUROSEuros

RCS: 823866462

SIRET: 82386646200026 APE: 9603Z Nº intracommunautaire: FR 16 823866462

Nº habilitation: 17-294-09

N° ORIAS: 07 024 167

Responsable légal: MR DONVAL

**DEVIS TYPE CRÉMATION** 

## Devis n°0000001081 établi le 04/02/2023

Désignation	MTTTC	TVA
Organisation et démarches		
Organisation et honoraires	135,00	2
Démarches et formalités administratives	60,00	2
Vacation de police Pont l'abbé	23,00	0
TOTAL Organisation et démarches	218,00	
Toilette - Conservation		
Toilette mortuaire préparation et habillage du défunt	145,00	2
TOTAL Toilette - Conservation	145,00	
Cercueil - Mise en bière et fermeture		
* Cercueil VOLIGE Parisien Pin ep 22mm 4 poignées et cuvette	498,00	2
* Plaque d'identité cercueil	58,00	2
Capiton Social gris	91,00	2
TOTAL Cercueil - Mise en bière et fermeture	647,00	
Transfert après mise en bière		
# Forfait de transport ( 50 kms aller-retour)	48,00	3
TOTAL Transfert après mise en bière	48,00	
Cérémonie		
* Corbillard avec chauffeur	277,00	3
Porteurs professionnels en tenue	105,00	2

Désignation	MTTTC	TVA
TOTAL Cérémonie	382,00	
Crémation - Remise des cendres		
Crématorium de Quimper, prix estimatif	815,00	0
* Urne	45,00	2
* plaque d'identité d'ume	13,00	2
TOTAL Crémation - Remise des cendres	873,00	
		•

Nota : Les prestations, fournitures et mentions obligatoires sont précédées d'un astérisque(\*). Celles dépendant de la règlementation sont précédées du signe (#).

Validité du devis : 1 mois

	TVA	MT HT €	MT TVA €	MTTTC 6
0	0,00	838,00	0,00	838,00
2	20,00	958,33	191,67	1150,00
3	10,00	295,45	29,55	325,00
	<b>Fotal</b>	2091,78	221,22	2313,00

Bon pour accord

Signature

CONDITIONS DE VENTE

Vous avez été reçu par Anna LAFITTE

Un acompte de 30% sera verser à la signature.

Un acompte de 30% serà verser a la signature.

Les frais d'obsèques sont exigibles d'avance, sauf prise en charge par un organisme mutualiste ou d'assistance. La société se charge dans ce cas des formalités à accomplir pour obtenir le paiement direct des sommes disponibles auprès des organismes concernés, ainsi que l'établissement des dossiers de prétèvement sur les comptes bancaires, postaux ou caisse d'épargne du défunt dans les limites admises par les règlements en vigueur. Nos conditions de paiement sont impératives. Les pénalités pour retard de paiement seront calculées par application du taux d'intérêt légal ou du taux maximum autorisé par la loi, si celui-ci est inférieur, à compter de la mise en demeure. Un médiateur de la médiation du commerce coopératif et associé, peut-être sollicité, en cas de litiges. Il sera appliqué à titre de dommage et de clause pénale une indemnité de 15 % de la somme impayée.